



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RN 112

Question écrite n° 11302

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la nécessité d'apporter des aménagements qualitatifs importants destinés à renforcer la sécurité du trafic routier, très dense, sur la RN 112 où, très régulièrement, se produisent des accidents extrêmement graves de la circulation. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la nature, le lieu et les délais dans lesquels ces aménagements pourront être réalisés.

Texte de la réponse

Bien que n'étant pas un axe structurant à vocation nationale, l'itinéraire Albi-Sete par la route nationale 112 remplit néanmoins un rôle important pour l'économie de la région Midi-Pyrénées, en raison de la desserte du bassin d'emploi de Castres-Mazamet et de sa liaison avec celui d'Albi-Carmaux. En région Languedoc-Roussillon, elle permet d'assurer la desserte des stations balnéaires très fréquentées du littoral méditerranéen, comme Sete ou Agde. Cependant, il convient de préciser que la priorité de l'Etat, en matière de politique d'investissement sur les routes nationales, consiste à porter l'effort sur l'aménagement du réseau des liaisons structurantes, tel qu'il a été défini par le Schéma directeur routier national. Par conséquent et compte tenu des niveaux de trafics que supporte la RN 112, l'Etat ne peut envisager de réaliser à court terme des aménagements lourds sur cet axe. En revanche, des aménagements de sécurité peuvent y être envisagés. Les contrats de Plan entre l'Etat et la région, qui viennent d'être signés, ne prévoient pas ailleurs aucune opération d'investissement lourd pour la période quinquennale à venir, hormis quelques aménagements très ponctuels entre Beziers et Agde.

Données clés

Auteur : [M. Carayon Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11302

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 846

Réponse publiée le : 22 août 1994, page 4291